REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 31 mars 2023

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de la population et de l'emploi (DSPS)

COVID-19: nouvelles recommandations de vaccination pendant la période printemps-été et mise en veille du dispositif

De nouvelles recommandations de vaccination contre le COVID-19, applicables dès le 3 avril 2023, ont été émises par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV). Une vaccination de rappel n'est plus recommandée en général durant le printemps et l'été 2023, grâce à l'immunité élevée de la population. La vaccination est recommandée uniquement à certaines personnes à risque (personnes immunosupprimées et autres personnes vulnérables). La vaccination reste gratuite pour ces personnes qui doivent être munies d'une ordonnance médicale. Les personnes souhaitant tout de même obtenir une injection pourront le faire contre paiement. Seul le centre de vaccination des HUG vaccinera contre le COVID-19 à partir du 3 avril, le reste du dispositif sera mis en veille jusqu'à l'automne 2023.

Nouvelles recommandations

En raison de la faible circulation du virus attendue et le taux élevé d'immunité au sein de la population, l'OFSP et la CFV ne formulent aucune recommandation de vaccination contre le COVID-19, pour la population en général, pendant la période printemps-été 2023. De ce fait, la vaccination est uniquement recommandée aux personnes immunosupprimées et aux autres personnes vulnérables dès 16 ans avec ordonnance médicale.

Pour que leur vaccination demeure gratuite, les patients vulnérables doivent présenter une ordonnance médicale fournie par leur médecin traitant qui estime, au cas par cas, la pertinence médicale d'une nouvelle injection. La dernière dose ou dernière infection doit remonter à plus de six mois. En effet, la vaccination continue protège efficacement contre les formes graves du COVID-19 pour un temps donné.

Pour les autres personnes et les autres motifs de vaccination, la vaccination sera à la charge du patient. Le prix de l'injection est fixé à 64 frs.

Mise en veille du dispositif

Le canton de Genève réduit la taille de son dispositif pour s'adapter aux nouvelles recommandations. La vaccination contre le COVID-19 est ainsi suspendue au sein des pharmacies, des cabinets médicaux et des centres de vaccination à partir du 3 avril 2023. Seul le centre de vaccination des HUG proposera la vaccination durant le printemps et l'été

2023. Toutes les vaccinations gratuites comme payantes seront administrées par ce centre.

Nouveau vaccin disponible

A partir du 3 avril 2022, le vaccin bivalent à ARNm *Spikevax Bivalent Original/Omicron BA.4/5*® de Moderna sera disponible au centre des HUG pour les doses de rappel. Ce vaccin adapté contient la protéine Spike du variant original du virus et des deux sous-variants Omicron BA.4 et BA.5. La vaccination de rappel est recommandée en premier lieu avec un vaccin bivalent ou avec le vaccin *Nuvaxovid*®.

Pour toute information complémentaire (médias uniquement): Dr Nathalie Vernaz-Hegi, pharmacienne cantonale, direction générale de la santé, DSPS, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSPS, laurent.paoliello@etat.ge.ch, T. 079 935 86 75.